

GRAND STADE EXTENSION du Parc Paul Mistral

**Après les promesses
Après la propagande
Après les mensonges**

L'Heure de Vérité

SOMMAIRE

- Coût du Grand Stade**
- Dimensions du Grand stade**
- Stade sans permis ?**
- Un Parc Paul Mistral ... + Grand ?**
- Un Parc Paul Mistral “embelli” ?**
- Les Parkings des résidents**
- Le Parc Paul Mistral en 2008**

SOS Parc Paul Mistral

BP 183 - 38004 Grenoble Cedex 1

<http://www.sosparcpaulmistral.org>

COÛT DU GRAND STADE

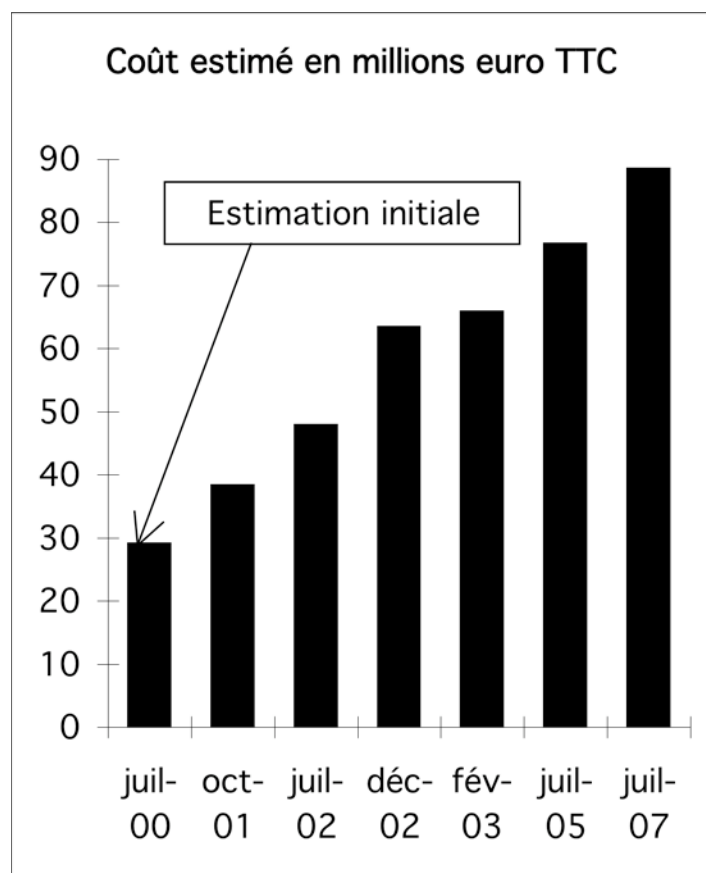
Juillet 2000, les élus des 23 communes de la METRO votent le projet de Grand Stade + Parking, évalué à **29 millions d'euro TTC**.

Octobre 2007, le seul coût du Stade ne cesse d'augmenter depuis l'origine du projet et passe progressivement de **29 à 88 millions d'euro TTC**.

Didier MIGAUD déclarait pourtant en mars 2004 (METROSCOPE).

"On ne peut parler de dérive, au moins pour le moment"... "La différence entre l'enveloppe de 55 millions et la première tient à la prise en compte des travaux nécessaires de fondation et de sécurité"... "Je ferai tout, pour ma part, pour que ce prix ne connaisse pas de dérive !" Didier Migaud

LA REALITE EN JANVIER 2008



Ce coût ne comprend pas :

- Le prix du parking situé sous le Grand Stade : 15 millions d'euro (Initialement prévu pour 999 places, puis 636, il n'a aujourd'hui que 440 places.)
- Le surcoût de construction du tramway pour le faire passer devant le Grand Stade au lieu de suivre le tracé optimum par le boulevard Clemenceau.
- Les frais de fonctionnement du Grand Stade (de l'ordre d'un million d'euro par an).

Stade + Parking = 103 millions d'euro TTC

L'estimation 2008 est égale à 3,5 fois l'estimation initiale

DIMENSIONS DU GRAND STADE

Une certaine élasticité ?

➤ Etudes de Préfaisabilité (Avril 2001)

Stade d'Agglo 190 x 150 = **28.500 m²**

➤ Les Nouvelles de Grenoble (Mars 2002)

Stade Berty 205 x 143 = **29.315 m²**
Stade d'Agglo 210 x 150 = **31.500 m²**

➤ Didier Migaud (Article dans le DL du 20-09-03)

*“L'emprise du Stade Berty était de **31.000 m²**,
celle du stade d'agglomération sera de **27.000 m²**.
Soit une restitution de **4.000 m²** au parc.”*

➤ Métroscope (Janvier 2004)

*“Le stade Municipal Charles Berty occupait une surface d'environ **27.105 m²**. Le Stade d'Agglo avec **27.504 m²** occupera donc une surface quasi identique, tout en permettant une redistribution des espaces qui favorisera une restitution végétale (de **3.600 m²** supplémentaires) par changement de l'orientation du stade.”*

➤ Les Nouvelles de Grenoble (Janvier 2004)

*“**27.000 m²**, emprise du nouveau Stade d'Agglo, contre **31.000 m²**
pour l'ancien Stade Municipal, soit **11 % de moins**.”*

➤ Lettre de M. Destot à SOS Parc Paul Mistral (10-05-04)

*“L'emprise au sol du nouveau stade (**27.000 m²**)
sera inférieure de **4.000 m²** à celle de l'ancien stade.”*

En réalité : Stade + Zone de sécurité = 41.800 m²

STADE SANS PERMIS ?

- 15-12-03 Les premiers permis de construire du Stade et du Parking sont délivrés.
- 26-03-04 Nouveau permis modificatif du Parking : les cheminées de désenfumage du Parking doivent être déplacées.
- 30-03-04 Le Tribunal Administratif décide la suspension des PC du Stade et du parking (motif : l'absence de déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération par la Métro).
- 16-04-04 Michel DESTOT retire le permis modificatif du parking du 26 mars 2004.
Puis, le 21 avril 2004, il retire le permis initial du Stade du 15 décembre 2003.
- 26-04-04 Nouveau permis déposé pour le Stade, et permis modificatif pour le Parking.
Ces permis seront annulés par la Cour Administrative de Lyon le 28-12-06.
- 07-09-04 La mairie demande le retrait du 2^{ème} permis modificatif du parking, et la poursuite de l'instruction du 1^{er} permis modificatif, celui que le maire a retiré.
- 24-09-04 Nouveau permis modificatif (3^{ème}) déposé par Michel DESTOT pour le Parking.
- 15-06-05 Le Commissaire du Gouvernement demande l'annulation des PC du Stade et du Parking devant le Tribunal Administratif de Grenoble.
- 16-11-05 Nouveau permis déposé par Michel DESTOT pour le Parking.
- 10-02-06 Par ordonnance du 10-02-06, la Cour Administrative d'Appel de Lyon déclare tous les permis périmés depuis septembre 2005.
- 15-02-06 Michel DESTOT délivre un nouveau PC pour le Stade.
- 08-03-06 Michel DESTOT dépose un nouveau PC pour le Parking.
- 05-04-06 Michel DESTOT décide de proroger un permis jugé périmé par la Cour Administrative d'Appel de Lyon.
- 25-04-06 Didier MIGAUD demande à Michel DESTOT de retirer le PC du Stade pour pouvoir annuler l'audience du Tribunal Administratif du 09-05-06.
- 28-04-06 Michel DESTOT retire le PC du Stade du 15-02-06 et en redépose un autre.
- 10-05-06 Le Tribunal Administratif de Grenoble confirme l'avis de la Cour d'Appel de Lyon : les permis de construire du Stade et du Parking sont périmés.
- 28-12-06 La Cour Administrative d'Appel de Lyon annule le jugement du TA de Grenoble du 08-07-05 et annule tous les permis de 2003, 2004, 2005.
- 07-12-07 Michel DESTOT délivre un nouveau PC modificatif pour le Stade alors que les travaux sont censés être terminés.

**A ce jour, déjà 12 permis de construire délivrés.
Les 9 premiers ont tous été annulés ou retirés.
Les 3 derniers devraient être bientôt jugés.**

LES PARKINGS

Michel DESTOT déclare lors du Conseil Municipal du 18-04-05 consacré au projet d'extension du Parc Paul Mistral :

“Nous allons privilégier le stationnement des résidents.”

Parkings résidents	2005	2007	Différence
Place Paul Mistral	413	0	- 413
Diablos Bleus	160	0	- 160
Mairie Ouest	120	50	- 70
Bd Clemenceau	165	95	- 70
Anneau de Vitesse	135	120	- 15
Colonel Driant	25	102	+ 77
Palais des Sports	50	200	+ 150
Citée de l'Isère	204	45	- 159
TOTAL	1272	612	- 660

Parkings distants	2005	2007	Différence
Mairie Est	300	0	- 300
Avenue de Valmy	0	57	+ 57
Stade des Alpes	0	440	+ 440
Berges de l'Isère	0	100	+ 100
TOTAL	300	597	+ 297

En réalité, Michel DESTOT a supprimé 660 places de parking aux pieds des immeubles.

Et il a créé 297 places de parking loin des habitations (sous le stade et le long des berges de l'Isère)

Un Parc Paul Mistral ... + GRAND ?

“Une extension de 18,5 ... à plus de 30 hectares ?”

Rappelez-vous la propagande municipale de 2004

- Une brochure toute verte présentant “la nouvelle entrée de ville apaisée et embellie” largement distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de Grenoble.
- De très nombreux articles consacrés à cette pseudo-extension dans la revue municipale officielle “Les Nouvelles de Grenoble” tirée chaque mois à 96.000 exemplaires.
- Les nombreux panneaux publicitaires inondant jour et nuit la ville de Grenoble !

➤ **On vous promettait un agrandissement du Parc Paul Mistral de + 14 ha !**

“À l’issue du chantier, le Parc Paul Mistral aura une surface totale de 32 hectares contre 18 actuellement” (cf. brochure “Parc Paul Mistral en fête” été 2007).

Michel DESTOT, emporté dans un grand élan écologique, parlait même d’une “*coulée verte partant des grands boulevards jusqu’au sommet du Mont Jalla*” (La Bastille) !

➤ **On vous promettait la suppression de l’échangeur.**

En janvier 2004, Michel DESTOT annonçait “la destruction de l’échangeur”.

En mars 2005, Alexandre CHEMETOFF déclare qu’on va finalement le garder car “*démolir un échangeur revient trop cher*”. On va donc tout laisser en l’état.

➤ **On vous promettait une consultation des Grenoblois pour l’extension du Parc.**

Lors de la consultation de juin 2004, les Grenoblois avaient exprimé le désir à plus de 80 % d’avoir de l’eau dans leur Parc. Parmi les trois projets proposés, Michel DESTOT a choisi le seul qui ne prévoyait pas d’eau dans le parc.

La réalité : aucune création d’espaces verts

L’extension selon Michel DESTOT devait se faire principalement sur l’échangeur des Sablons où l’on devait gagner 12 hectares d’espaces verts !

En fait, en dehors de la suppression du Parking Valmy, le projet CHEMETOFF ne crée aucun espace vert nouveau par rapport au Parc de l’Echangeur initial.

L’ensemble des parcelles végétalisées de l’échangeur reste à 6 hectares. Les autres surfaces correspondent au bitume des voies de circulation anciennes ou actuelles.

- Avant CHEMETOFF, les voitures circulaient dans le Parc de l’Échangeur.
- Avec CHEMETOFF, les mêmes voitures se croisent au centre du Parc de l’Échangeur.
- Aujourd’hui comme hier, le bruit et la pollution sont au cœur du Parc de l’Échangeur.

Le “Parc de l’Echangeur” reste un nœud routier à fort trafic.

Le “Parc de l’Echangeur” ne fait pas partie du Parc Paul Mistral !

Le Parc Paul Mistral en 2008

Surface du Parc Paul Mistral avant 2004

Le Parc Paul Mistral est cet espace de verdure délimité par les Boulevards Jean Pain et Clemenceau, par les Avenues de Valmy et Jeanne d'Arc, par la Place Paul Mistral et l'Avenue du Colonel Driant.

Surface globale du Parc = 30 hectares

Si on enlève de cette surface globale les espaces non végétalisés, on obtient bien le chiffre officiel de 18,5 hectares

Surface végétalisée du Parc = 18,5 hectares

Surface du Parc Paul Mistral après Février 2004

Avant l'expulsion des Éco-Citoyens en février 2004, le Jardin Alpin, l'un des secteurs les plus beaux du parc, planté d'arbres magnifiques (dont l'orme bicentenaire), mesurait à lui tout seul 4 hectares. Il a été amputé de la moitié de sa superficie par le chantier du Grand Stade.

La surface du Parc se réduisait donc à 16,5 hectares !

Surface du Parc Paul Mistral en 2008

Par la suppression des parkings de la Place Paul Mistral et des Diables-Bleus, on a pu regagner 2 hectares.

La surface du Parc reste donc identique = 18,5 hectares

ON EST BIEN LOIN DES 32 HECTARES ANNONCÉS PAR LA PROPAGANDE

En réalité il faut bien constater qu'il n'y a aucune continuité naturelle entre le Parc Paul Mistral et le Parc de l'Echangeur.

Faire croire qu'on pourrait étendre le Parc Paul Mistral jusqu'aux berges de l'Isère, restera hélas un projet chimérique tant qu'il y aura une voie de Tram et de nombreuses routes à traverser pour se rendre d'un parc à l'autre. (Le boulevard Jean Pain, les avenues Jeanne d'Arc et de Valmy, la rue Malakoff, et le boulevard de l'Echangeur).

**Le Grand Stade entouré de sa zone de sécurité
+ La nouvelle enceinte circulaire du Palais des Sports
= Un Parc Paul Mistral amputé du tiers de sa surface**

Un Parc Paul Mistral « embelli » ?

Bilan de l'évolution des espaces verts

Lieux	Mesures	Surfaces	Remarques	Bilan
Stade + Clôture sécurité	220 x 190	41.800 m ²	Stade Berty = 31.000 m ²	Moins 10.000 m ² sur le Jardin Alpin
Pelouse Palais des Sports	100 x 100	10.000 m ²	Suppression de la pelouse pour un parvis bitumé	Moins 10.000 m ² de pelouse
Pelouse des Sports	150 x 90	13.500 m ²	Avant, 3 espaces de verdure de 6.000 m ² – 2.000 m ² – 1.500 m ² (Total : 9.500 m ²)	Plus 4.000 m ² de pelouse
Les Iles Jardin	100 x 80	8.000 m ²	Avant, un parking de 413 places	Plus 8.000 m ² de nature
Ancien Parking Mairie	120 x 20	2.400 m ²	Avant, un parking de 160 places	Plus 2.400 m ² de nature
Diabes – Bleus	100 x 50	5.000 m ²	Avant, un parking de 120 places	Espace minéralisé
Mail Grands Boulevards	380 x 35 380 x 10	13.300 m ² 3.800 m ²	Superficie de la pelouse antérieure Nouvelle allée minéralisée	Moins 3.800 m ² de pelouse
Colonel Driant	120 x 20	2.400 m ²	Rue devenue parking de 102 places	Aucun gain de verdure

BILAN GLOBAL : Pelouse en plus = 14.400 m² Pelouse en moins = 23.800 m²

Un nouveau Parc Mistral ... moins vert : 9.400 m² de pelouse en moins !

Merci de continuer à soutenir SOS Parc Paul Mistral